

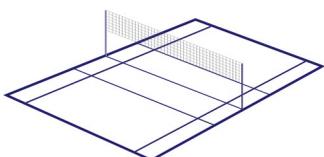
REPRISE DU AIRBADMINTON

La pratique du badminton est autorisée (hors compétition), uniquement en plein air, dans le respect des directives sanitaires et du couvre-feu en vigueur.

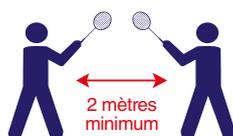
La FFbAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE



Uniquement en plein air.



Respect des règles de distanciation physique de **2 mètres minimum** en toutes circonstances.



Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de **6 ans et +**

Pratique sportive dans l'espace public	Pratique sportive dans les équipements sportifs
<i>dont plages, lacs, parcs, forêts, montagnes...</i>	<i>ERP type PA (= Plein Air)</i>
Max 6 pers. éducateur inclus	Pas de limitation du nombre de personnes à condition d'une pratique encadrée
Dans un rayon de 10 km autour du domicile	Dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km autour du domicile

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec **son propre matériel** (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

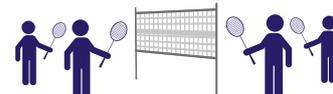
SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et obligatoire pour l'encadrant



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



Double autorisé avec une distanciation physique d'**au moins 2 mètres** en toute situation de jeu

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.